



VIVRE@GUIDEL : ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX  
ELUS DE GUIDEL QUALITE ET DEMOCRATIE

### L'ASSOCIATION VIVRE@GUIDEL

Au lendemain de l'élection municipale de mars 2008, les membres de la liste « Guidel Qualité et Démocratie » conduite par Anne-Marie HORNUNG ont souhaité poursuivre leur action au-delà de cette échéance. Ainsi fut créée l'association « Vivre @ Guidel » dont le but est de promouvoir les idées pour lesquelles ils s'étaient engagés dans la campagne et d'œuvrer, de la sorte, à l'amélioration de la qualité de vie des guidelois. Au-delà de cet objectif, l'association assure également un soutien actif aux élus du groupe « Guidel Qualité et Démocratie » siégeant au conseil municipal, actuellement Jean-Pierre FENELON, Michèle GUILLERME et Pierrick LE DRO, et a vocation à participer au débat démocratique sur les principaux sujets engageant la vie de la commune. Dans cet esprit, nous ne manquerons pas de vous faire part de notre analyse de la politique menée par l'équipe municipale en place et de nos propositions. La présente lettre d'information est une première contribution au débat sur les importants sujets que sont les finances locales, le nouveau groupe scolaire et les projets municipaux relatif à l'assainissement.

Les personnes désireuses de nous apporter leur soutien ou nous faire part de leurs observations ou propositions peuvent nous joindre à l'adresse Email suivante :

[vivreaguidel@free.fr](mailto:vivreaguidel@free.fr)

ou sur le blog de « Guidel Qualité et Démocratie »:

[www.guidel-qualite-democratie.com](http://www.guidel-qualite-democratie.com)

Daniel GUILLERME  
Président de Vivre @ Guidel

## FINANCES LOCALES : L'INQUIÉTANT DÉRAPAGE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Le compte administratif 2008

En 2008, la commune a bénéficié d'une très forte progression de ses produits: 4,5% pour les impôts et taxes et 25,1% pour les dotations et subventions de l'état, soit une augmentation substantielle de 756 000 €. Cette augmentation exceptionnelle aurait dû permettre soit, comme nous l'avons préconisé dans notre programme de campagne, une atténuation de la fiscalité locale (taxe d'habitation supportée par tous) ou tout au moins permettre une augmentation conséquente de notre marge d'autofinancement afin de préserver l'avenir. Au lieu de cela, cette marge supplémentaire a été dilapidée; les dépenses de fonctionnement ont explosé: + 11,3 % pour les charges à caractère général, + 7,5 % pour les charges de personnel et + 16,8 % pour les autres charges de gestion courante, alors que l'inflation a été de 2,8 % en 2008. D'ailleurs l'évolution de certains postes de dépenses démontre le manque de rigueur et l'état d'esprit de l'équipe municipale en place:

- + 200 % pour les fêtes et cérémonies;
- + 100 % pour les divers « animations »;
- + 45,5 % pour les frais de réception;
- + 33,5 % pour les catalogues et imprimés.

En cette période difficile où la plupart des guidelois doivent surveiller leur budget personnel, **cette situation est choquante et inacceptable.**

### Le budget primitif 2009

Cette fois encore, les dépenses de fonctionnement cavalent. Alors que le taux d'inflation prévu en 2009 est inférieur à 1 %, nos dépenses de fonctionnement sont budgétées en augmentation de 6,32 % par rapport à 2008. Du fait de ce dérapage des dépenses sur 2008 et 2009 et **malgré la forte augmentation des dotations de l'état, notre capacité d'autofinancement plonge. Le virement à la section d'investissement accuse une chute spectaculaire de 85 % !** Alors qu'il était de 884 371 € en 2007, il est passé à 389 724 € en 2008 et est prévu à 132 012 € au budget 2009.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le niveau d'immobilisations budgétées en 2009 est descendu à 4 193 743 € alors qu'il était de 5 165 133 € en 2008 soit un budget primitif en diminution de 971 390 € et ce, malgré un remboursement anticipé de la part de l'état, du fond de compensation de TVA de 580 000 €.

**L'explosion des dépenses, pour l'instant indolore grâce à l'augmentation importante des dotations de l'état, pénalise pourtant déjà lourdement notre capacité d'autofinancement et laisse augurer dans les années à venir une augmentation de la fiscalité locale.**

### LE BUREAU DE VIVRE @ GUIDEL

- Président: Daniel Guillerme
- Vice-président: Robert Tournelle
- Secrétaire: Henri Varéla
- Trésorière: Christine Hoarau

## ASSAINISSEMENT: LES INVESTISSEMENTS 2009 S'INSCRIVENT-ILS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le budget d'assainissement 2008 prévoyait que la direction départementale de l'agriculture mène une étude sur l'extension de la station d'épuration (STEP) de Guidel. Cette extension portait sur le traitement des eaux usées et le hall de stockage des boues, ouvrages actuellement dimensionnés pour 10 000 équivalents habitants (Eqh). Un rapport sur le renforcement de la STEP fut remis par le cabinet Saulnier.

Au budget 2009, il n'est plus question du renforcement de la STEP mais de la filière « boues ». Quand on sait que les boues sont l'un des déchets générés par l'épuration des eaux usées, on peut s'étonner que l'on se préoccupe d'un renforcement de la filière « boues » alors que l'on n'a pas encore dimensionné le nouveau traitement des eaux usées. **On fait passer la charrue avant les bœufs!**

Le renforcement de la filière « boues » est-il nécessaire? Notre station construite en

1997 bénéficie d'un **traitement des boues dimensionné à 20 000 Eqh**, par conséquent très largement dimensionné vis à vis des besoins actuels. Le dispositif choisi à l'époque pour la déshydratation des boues — filtre à bande — est le moins énergivore et celui dont la durée de vie est la plus importante.

Le renforcement retenu au budget 2009 prévoit le remplacement de cet équipement (qui fournit des boues à 85 % d'eau) par une centrifugeuse (qui fournit des boues à 75 ou 80 % d'eau). Le filtre à bande n'a que 11 ans d'usage et n'est pas encore à l'amortissement technique. **Engager 350 000 € dans l'achat d'une centrifugeuse n'est pas raisonnable.**

Actuellement les boues sont valorisées en agriculture. C'est une bonne solution mais est-elle pérenne?

Depuis l'établissement du plan d'épandage des boues en 1994, on a pu constater que le nombre d'agriculteurs intéres-

sés par les boues diminue au fil des années. Nous sommes dans une zone périurbaine et les cultures changent, voire même s'orientent vers le bio. Pour ces nouvelles cultures les boues n'ont plus leur place.

Comment la valorisation agricole fonctionne-t-elle à Guidel? Lorsque l'on est en période d'épandage (printemps ou automne) l'exploitant de la STEP contacte les agriculteurs participant au plan d'épandage communal et leur demande les quantités qu'ils sont susceptibles de recevoir pour leur plan de cultures. L'exploitant essaie de satisfaire au mieux leur demande ; il transmet ensuite en mairie les quantités prises par chacun et, grâce à un coefficient défini avec les agriculteurs, on établit la correspondance entre les m<sup>3</sup> de boues et les quantités de chaux à épandre chez chacun d'eux. Ces quantités sont communiquées à la coopérative agricole où la chaux est achetée (TVA à 5,5%). **Cette solution fonction-**

ne bien depuis 7 ans et surtout elle nous a permis de ne pas investir dans une unité de **chaulage des boues!** En effet, depuis 2000, une révision de la directive européenne relative à l'épandage des boues est en cours d'élaboration. Elle devrait aboutir en 2012 après transposition en droit français. C'est demain! Quand on sait que chez nos voisins européens la valorisation des boues est surtout faite en incinération avec récupération d'énergie et non en valorisation agricole, on peut s'interroger sur le bien-fondé du futur investissement de la commune dans une **unité de chaulage à 83 500 €!** Si l'on est conduit à la **valorisation thermique** il ne faut pas de boues chaulées!

**Ces investissements ne nous semblent pas s'inscrire dans une logique de développement durable ou d'économies d'énergie.**

## NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE: UNE PROPOSITION À MÉDITER

Le projet d'école maternelle et élémentaire sur le secteur de Kergroëz a été arrêté à 5 classes à plusieurs niveaux. Ce projet qui sera réalisé aux normes de la haute qualité environnementale, proposition que nous avons appuyée, permet, certes, de résoudre le manque de place à la maternelle de Polignac et à l'école primaire de Prat Foën mais

pèche par défaut d'ambition. Pourquoi, en effet, ne pas avoir envisagé la refonte de Prat Foën en un ensemble regroupant la maternelle et le primaire et un nouveau groupe scolaire à Kergroëz permettant une réelle sectorisation de nos établissements et la fermeture du site de Polignac? Un déploiement sur 2 sites au lieu de 3 serait plus satisfaisant en ma-

tière d'économies de fonctionnement, serait bien plus pratique pour les familles et permettrait d'éviter les classes à plusieurs niveaux. L'espace libéré à Polignac pourrait être judicieusement réutilisé pour la création d'une véritable maison des associations en remplacement du centre Brizeux devenu trop exigu. Vraiment, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'une

aussi petite école qui dénote une absence de vue à long terme de l'offre scolaire. Quant à la création d'un collège public à Guidel, nous en soutenons fermement le principe. L'accroissement prévisible du nombre d'élèves le justifie et permet aussi d'assurer la pérennité du collège Saint Jean. Nous suivrons avec attention l'évolution de ce projet.

## UNE TRANSPARENCE SÉLECTIVE ?

La réglementation impose aux services communaux de communiquer aux élus les documents utiles à délibérer en connaissance de cause et ce dans un délai compatible avec la complexité des sujets examinés. Lors de l'examen du budget en commission des finances, **la répartition du budget par fonctions**, document indispensable pour apprécier les évolutions d'une

année sur l'autre, n'a pas été communiquée malgré la demande des élus de « Guidel Qualité et Démocratie » (GQD). Réclamée à nouveau avant le conseil du 24 mars, elle **n'a été remise qu'en séance du conseil** privant ainsi les élus de toute possibilité d'une étude sérieuse des chiffres présentés avant la délibération. Le sous-préfet saisi à ce sujet par GQD précise que « les services communaux

attestent avoir communiqué une présentation par fonctions préalablement à la séance du conseil municipal ». La formule est habile mais abusive. Les quelques minutes de communication « préalable » des documents ne changent rien au fait que les élus ont été privés de leur droit à l'information dans un délai correct. Certains aspects du budget sont-ils si gênants qu'ils doivent être

dissimulés aux élus d'opposition? L'inquiétante dérive des dépenses de fonctionnement pourrait le laisser croire. Dans le même ordre d'idée, M. le maire a refusé de communiquer à GQD l'évaluation du service des domaines concernant la cession du VVF. Pour quelle raison? **La transparence souvent revendiquée serait-elle sélective?** Au détriment des élus d'opposition bien sûr.